CANADA

Vula requête;

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

Nº 200-11-027167-215 Nº Dossier: 43-2711637

Outbelle 10 juin 2021

COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)

Dans l'affaire de la proposition de :

DISTRIBUTION DE PIÈCES D'AUTOS RIVE-SUD INC.

Débitrice - Requérante Vula declaration sous serment;

Vu les dispositions de la RAYMOND CHABOTINC. Vu les prèces au soutrer de la requête;

Syndic

Vu l'absence de contestation;

TROISIÈME REQUÊTE POUR PROROGER LE DÉLAI DE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

Accuerte la réquête solon ses conclusions

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA DÉBITRICE-RÉQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT:

re fulh (1) 24346 Registrane.

1. Le 11 février 2021, Distribution de pièces d'autos Rive-Sud inc. (ci-après : la « Débitrice ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition conformément à l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après : la « **LFI** ») auprès du séquestre officiel du Bureau du surintendant des faillites, tel qu'il appert du Certificat de dépôt d'un avis d'intention de faire une proposition, communiqué au soutien des présentes comme pièce R-1;

- 2. Dans les délais prévus par la Loi, le Syndic a transmis à tous les créanciers connus de la Débitrice un avis d'intention de faire une proposition en la forme et de la manière prescrite contenant tous les renseignements requis, tel qu'il appert de l'Avis d'intention, de l'affidavit d'envoi et des documents joints, communiqués en liasse au soutien des présentes comme pièce R-2;
- 3. Dans les délais prévus par la Loi, le Syndic a déposé auprès du séquestre officiel du Bureau du surintendant des faillites un état des projections de l'évolution de l'encaisse préparé par la Débitrice ainsi que les rapports prescrits s'y rapportant. Copies de cet état et rapports sont communiquées en liasse comme pièce R-3;
- 4. Le délai initial de trente (30) jours suivant le dépôt de l'avis d'intention auprès du séquestre officiel pour déposer une proposition expirait le 13 mars 2021;
- 5. Le 11 mars 2021, le Tribunal a prorogé le délai pour le dépôt de la proposition de la Débitrice au 27 avril 2021, tel qu'il appert du dossier de la Cour;

- 6. Le 26 avril 2021, le Tribunal a de nouveau prorogé le délai pour le dépôt de la proposition de la Débitrice au 11 juin 2021, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
- 7. Or, la Débitrice ne sera pas en mesure de déposer une proposition viable à ses créanciers le ou avant le 11 juin 2021;
- 8. La présente prorogation de délai permettra notamment à la Débitrice de poursuivre ses efforts de réorganisation afin de produire une proposition acceptable à ses créanciers;
- 9. Il est également important que la direction de la Débitrice demeure en place afin de maximiser les chances de succès de la réorganisation et corollairement de la proposition concordataire;
- 10. Considérant ce qui précède, la Débitrice est bien fondée de demander au Tribunal une troisième prorogation de quarante-cinq (45) jours dont elle dispose pour procéder au dépôt d'une proposition à ses créanciers;
- 11. Depuis le dépôt de son avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers, la Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
- 12. Il est vraisemblable que la Débitrice soit en mesure de faire une proposition concrète et viable à ses créanciers si la troisième prorogation de délai demandée est accordée;
- 13. Depuis la deuxième prorogation de délai, la Débitrice a notamment lancé un processus de recherche d'investisseurs et la présente requête de prorogation de délai vise notamment à obtenir les réponses des investisseurs visés;
- 14. La présente prorogation du délai demandée par la Débitrice ne causera aucun préjudice sérieux à l'un ou l'autre de ses créanciers;
- 15. La Débitrice soumet que la présente prorogation de délai est justifiée puisqu'une éventuelle proposition concordataire serait plus avantageuse pour la masse générale de ses créanciers ainsi que pour ses créanciers garantis qu'une faillite de la Débitrice;
- 16. Dans les circonstances et pour les raisons ci-devant mentionnées, le délai supplémentaire demandé par la Débitrice est justifié et nécessaire;
- 17. Tel que requis aux termes de l'article 50.4 (7) b) ii) LFI, le Syndic dépose au terme de la présente requête le *Rapport du syndic sur l'état des affaires et des finances de la Débitrice*. Copie de ce rapport est communiquée comme pièce **R-4**;
- 18. Le Rapport du Syndic R-4 décrit les activités de la Débitrice et les démarches effectuées;
- 19. Il s'agit de la troisième demande de prorogation de délai dans le dossier;

- 20. Tel qu'il appert du Rapport R-4, le Syndic consent à la présente requête;
- 21. La présente requête est bien fondée en fait et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR:

ACCUEILLIR la présente requête;

ABRÉGER tout délai de signification et de présentation requis, le cas échéant;

PROROGER de 45 jours, soit jusqu'au 26 juillet 2021, le délai prévu pour le dépôt d'une proposition de la Débitrice devant expirer le 11 juin 2021;

LE TOUT, sans frais sauf en cas de contestation.

Québec, le 4 juin 2021

BMA Avocata

BMA AVOCATS INC.

Me Jean-Philippe Gilbert 800, Place d'Youville, 18e étage Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : (418) 692-2377 Télécopieur : (418) 692-5113

Courriel : jgilbert@bmaavocats.com Avocats de la Débitrice-Requérante

702005-100

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, CLÉMENT SAMSON, président de la Débitrice-Requérante, exerçant ma profession au 32, rue Jacques-Nau à Lévis, province de Québec, G6V 9J4, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis le représentant dûment autorisé de la Débitrice-Requérante.
- 2. Tous les faits allégués dans la présente Requête pour proroger le délai du dépôt d'une proposition sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

CLEMENT SAMSON

Affirmé solennellement devant moi par un moyen technologique

À Québec, ce 4º jour de juin 2021

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

CA

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires:

M. Jocelyn Renaud RAYMOND CHABOT INC.

140, Grande-Allée Est, bureau 200 Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418-647-3078 Télécopieur : 418-647-9279

Courriel: renaud.jocelyn@rcgt.com

Syndic

Mme Dominique Laflamme

1265, boulevard Charest Ouest

Québec (Québec) G1N 4V5 Téléphone : 418-577-0184 Télécopieur :418-577-5017

Service de

d'insolvabilités

secteur C65-9I

Courriel:

REVENU QUÉBEC

Me Sabrina Côté-Scuvée
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER
COMINAR

dominique.laflamme@revenuquebec.ca

recouvrement

dossiers

des

2820, boulevard Laurier, bureau 850

Québec (Québec) G1V 0C1 Téléphone : 418-681-6300, poste 2269

Télécopieur: 418-681-2946

Courriel: sabrina.cotescuvee@cominar.com

Me Yves Dulude **BESTBUY DISTRIBUTORS LIMITED**3355, American Drive

Mississauga (Ontario) L4V 1Y7 Téléphone: 514-875-2100 Télécopieur: 514-875-8237

Courriel: ydulude@spiegelsohmer.com

PRENEZ AVIS que la Requête pour proroger le délai du dépôt d'une proposition sera présentée pour décision à l'un des juges de la Cour supérieure, du district de Québec, siégeant en chambre de pratique, ou au registraire de cette Cour, le jeudi 10 juin 2021, à 9 h 00, en salle virtuelle TEAMS:

Il vous est possible d'assister à cette audience, selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes:

Par vidéoconférence : (recommandée)

1- Tous les fureteurs permettent l'accès à cette salle virtuelle, **sauf Explorer**. Utilisez Google Chrome, Edge ou Firefox sur PC, ou Safari sur Mac.

- 2- Inscrivez l'adresse suivante dans la barre d'adresse https://url.justice.gouv.qc.ca/4HNar
- 3- Vous devez activer votre micro et votre caméra.
- 4- Vous devez attendre que le président vous donne accès à la salle virtuelle, demeurez en ligne.

Ou

<u>Par téléphone</u>: (si vous ne disposez pas des équipements nécessaires pour la vidéoconférence)

1) En composant le : 1-581-319-2194 (région de Québec) 1-833-450-1741 (autres régions) (sans frais)

2) Et en entrant le numéro de conférence : 616 498 594#

Québec, le 4 juin 2021

<u>BMA Avocata</u> BMA AVOCATS INC.

Me Jean-Philippe Gilbert 800, Place d'Youville, 18e étage

Québec (Québec) G1R 3P4 Téléphone : (418) 692-2377

Télécopieur : (418) 692-5113 Courriel : jgilbert@bmaavocats.com

Avocats de la Débitrice-Requérante

702005-100